Le nécessaire partage de l'eau



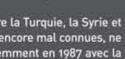
Village sur les rives du fleuve Niger au Mali.







Plus de 260 bassins fluviaux sont partagés entre plusieurs Etats. Le partage équitable des ressources aquatiques doit reposer sur la coopération et non sur la force.



Quand plusieurs pays puisent leur eau dans un même fleuve qui les traverse, ils doivent la partager, tout en se livrant aux travaux d'aménagement qu'ils estiment nécessaires. Il peut en résulter des conflits récurrents, comme entre la Turquie, la Syrie et l'Iraq, qui se disputent les eaux du Tigre et de l'Euphrate. La situation est encore plus compliquée lorsqu'il s'agit d'une nappe souterraine transfrontalière, car actuellement l'exploitation des ressources souterraines, convoitées mais encore mal connues, ne fait l'objet d'aucun accord international. Cependant, la solution trouvée à ces tensions est souvent celle de la coopération, parfois ancienne, comme sur le Danube où la navigation internationale était autorisée dès 1856, ou plus récemment en 1987 avec la création de l'Autorité du bassin du Niger entre les neuf pays riverains du fleuve et de ses affluents. Inscrite dans la durée, la coopération internationale permet un meilleur partage de l'eau.